

COMMUNIQUE

Visa de prospectus

FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH

Fonds d'Investissement Spécialisé
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
tel que modifié et complété par les textes subséquents
Agrément du CMF N° 48-2021 du 23 juillet 2021

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 21 décembre 2021 au prospectus d'émission du Fonds d'Investissement Spécialisé « INNOVATECH ».

« INNOVATECHI » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	Fonds d'Investissement Spécialisé INNOVATECH
Siège social :	Immeuble Saphir – avenue du dinar – 1053 les berges du lac II - Tunis
Forme juridique :	Fonds d'Investissement spécialisé
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant du fonds :	125 012 500 dinars divisé en 12 500 parts A d'un montant nominal de 10 000 DT et 1250 parts B d'un montant nominal de 10DT
Date d'agrément :	23 juillet 2021
Promoteurs :	SMART CAPITAL et ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire :	SMART CAPITAL
Dépositaire :	ARAB TUNISIAN BANK
Distributeur :	SMART CAPITAL